

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Convocation en date du : 12/07/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mr GIRAUD-TELME Michel, Mr HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, Mr SARRAZIN Bruno.

Absent excusé :

Absents :

Absent représenté :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Martine GIRAUD-MOINE)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2022-075 : Modification du contrat administratif relatif au cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022.047 du 12 avril 2022 qui approuvé le contrat administratif relatif au cabinet médical. Ce bail comprend le cabinet médical et un logement destiné à héberger un second médecin et à assurer une permanence sur la station 24h/24h même en période d'intempéries.

Après réflexion le médecin préfère louer un logement plus grand dans le parc privé.

Il convient donc de retirer la somme prévue pour le logement (3000 €/an) du loyer qui s'établirait à 17 000 €/an pour le seul cabinet médical.

Le médecin demande si la commune peut participer au loyer du nouvel appartement qui comporte aussi un garage. Ce loyer s'élève à 750 € pour lequel il sollicite une participation de 250 € de la commune.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces points.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Avec treize voix pour et deux abstentions

- Et,
- **Approuve** la modification du contrat administratif du cabinet médical en retirant le logement,
 - **Considérant** la nécessité de maintenir une présence médicale constante sur la station,
 - **Prenant en compte** les difficultés à trouver et à fixer des médecins,
 - **Accepte** de participer à hauteur de 250 € au loyer du nouvel appartement,
 - **Autorise** M. le Maire à signer la convention à cet effet et à mandater les sommes prévues.

Le Maire,
Patrick RICOU

